



cave12

RAPPORT D'EVALUATION

de la convention de subventionnement 2012-2014

entre

la République et canton de Genève

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

ci-après le Canton

la Ville de Genève

Département de la culture et du sport

ci-après la Ville

et l'association de la cave12

ci-après la cave12

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
2. EVALUATION	4
2.1. Correspondance entre le projet de la cave12 et le cadre politique de la Ville et du Canton	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements de la cave12	6
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	9
2.4. Réalisation des objectifs de la cave12	14
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	17
ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD	19
ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES	21

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 25 mai 2011, la Ville, le Canton et la Cave 12 ont signé une convention de subventionnement pour les années 2012 à 2014.

Conformément à l'article 22 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités des années 2012 et 2013, ainsi que sur les éléments déjà connus de 2014.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville, du Canton et de la Cave 12. Ces représentants se sont réunis le 11 avril 2014 pour discuter du contenu du rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le projet de la cave12 et le cadre politique posé par la Ville et le Canton, les charges financières liées à la gestion de l'association, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la cave12. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet de la cave12 et le cadre politique de la Ville et du Canton

La convention confirme que le projet culturel de la cave12 (article 5 et annexe 1) correspond à la politique culturelle de la Ville et du Canton (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4).	Atteint
---	---------

Le projet artistique culturel de la Cave 12 pour 2012-2014, qui inclut le relogement de la Cave 12 au local HES-HEPIA, rue de la Prairie 4, avec la maîtrise d'ouvrage des travaux par la Cave 12 et une inauguration de la nouvelle salle en novembre 2013, a été poursuivi durant la période de la convention. Au terme de cette évaluation, les parties conviennent que le projet a été mené à bien conformément aux attentes des collectivités publiques.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à l'application de la convention (art. 20). Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la convention.	Atteint
--	---------

Les parties ont dûment communiqué toutes informations utiles à l'application de la convention.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville, le Canton et la Cave 12 sont satisfaits de la qualité de leur collaboration.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 15 mars, la cave12 fournit à la Ville et au Canton :

- ses états financiers ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et au Canton au plus tard le 30 avril.

(art. 8)

Atteint

L'ensemble des documents a été remis chaque année dans les délais.

Les comptes ont été révisés par des contrôleurs aux comptes. Dès 2015, ils le seront par une fiduciaire reconnue.

Le 31 octobre 2013 au plus tard, La cave12 fournira à la Ville et au Canton un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2015-2018) (art. 7).

Atteint

La Cave 12 a fourni son plan financier 2015-2018 dans les délais.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de la cave12, de la Ville et du Canton. Les engagements de la cave12 en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements de la cave12

La cave12 s'engage à être la bénéficiaire directe de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.	Atteint
--	---------

Conformément à l'article 8 de la LIAF, la cave12 s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle pourrait prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et du Canton (art. 6).

La Cave 12 n'a pas redistribué ses subventions à des organismes tiers.

Outre le soutien du Canton et de la Ville de Genève, la Cave 12 reçoit le soutien de la Loterie Romande, de la Fondation Ernst Göhner, de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) ainsi que des hôtels Fassbind.

Mentionner le soutien de la Ville et du Canton sur tout document promotionnel produit par la cave12.	Partiellement atteint
--	-----------------------

Le logo de la Ville et les armoiries du Canton doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Le soutien de la Ville et du Canton apparaît sur le programme mensuel et sur le site Internet de la cave12, mais n'a pas été mentionné sur les affiches.

Observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10).	Atteint
--	---------

La Cave 12 respecte les lois et règlements en vigueur concernant la gestion du personnel. La très petite structure de la Cave 12 amène les deux personnes fixes à avoir un investissement horaire considérable. L'association fonctionne également sur l'engagement des bénévoles.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11).	Atteint
---	---------

Petite structure, la Cave 12 a mis en place un système de contrôle interne adapté à sa mission.

S'engager à : adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives ; ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ; constituer les archives historiques ;	Atteint
--	---------

conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.
(art. 12)

Les affiches de la Cave 12 sont archivées sur Internet :

<http://www.cave12.org/affiches>

La Cave 12 prendra contact avec le Service des Archives de la Ville en cas de besoin.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.

Ne pas faire de publicité pour le tabac et l'alcool.

Respecter les principes du développement durable.

Favoriser l'accessibilité aux différentes catégories de publics, notamment les personnes en situation de handicap, en coordination avec les collectivités publiques.

(art. 13)

Atteint

La Cave 12 utilise des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement et des principes du développement durable. Ainsi, elle utilise principalement Internet comme moyen d'information, elle n'édite pas de flyers, recycle son papier et sa vaisselle, consigne les bouteilles, etc.

Elle a favorisé l'accessibilité aux différentes catégories de publics, notamment les personnes en situation de handicap, par la construction d'une rampe prévue à cet effet.

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

La cave12 est autonome quant au choix de son programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec l'annexe 1. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix artistiques et de programmation (art. 14).

Atteint

La Cave 12 confirme son entière autonomie en matière artistique.

La Ville s'engage à verser un montant total de 360'000 francs pour les trois ans, soit un montant annuel de 120'000 francs.

Atteint

Le Canton, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser un montant total de 180'000 francs pour les trois ans, soit un montant annuel de 60'000 francs (art. 15).

La Ville et le Canton ont versé les subventions conformément à la convention.

Le Canton prête, pour une durée de 20 ans, à la Ville de Genève des locaux de 450 m² sis au 4, rue de la Prairie, destinés exclusivement à l'exploitation des activités culturelles de la cave12. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée et constitue un prêt à usage au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations. La valeur locative des locaux doit figurer dans les comptes de la cave12.

Atteint

La valeur de tout autre apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les collectivités publiques à la cave12 et doit figurer dans ses comptes.

(art. 16)

La Cave 12 a fait figurer dans ses comptes la valeur locative des locaux, ainsi que les apports en nature accordés ponctuellement.

Les contributions du Canton sont versées en deux fois, soit aux mois de janvier et juillet.

Atteint

Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance (art. 17).

Les versements ont suivi le rythme convenu dans la convention.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

La cave12 conserve 34% de son résultat annuel, calculé comme suit :
(total des revenus monétaires - montant des subventions monétaires
Canton et Ville) / total des revenus monétaires.

à évaluer au terme
de l'exercice 2014

Le solde est réparti entre le Canton et la Ville au prorata de leur
financement.

A l'échéance de la convention, la cave12 conserve définitivement
l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel
solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. La
cave12 assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 19).

Malgré les coûts plus élevés que prévu pour l'entretien ainsi que pour les autorisations et taxes, la Cave 12 est parvenue à équilibrer ses comptes au terme de la convention. En effet, le résultat cumulé des exercices 2012 à 2014 se monte à CHF 8'634.38.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention et les comptes figure à l'annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

REMARQUES GENERALES

La période 2012-2014 a été marquée de nombreuses inconnues dans un contexte où il était difficile de prévoir à quel moment les travaux pour aménager la salle de concert seraient terminés. Ceci explique certaines différences entre les frais prévus et les frais effectifs. Plusieurs sommes relatives à l'exploitation de la salle (personnel auxiliaire et suppléant, taxes et autorisations, entretien) n'ont pas été dépensées sur les périodes 2012 et 2013. Cumulées, elles représentent un montant de 52'495 francs qui ont été absorbés en 2014 pour les dépenses précitées, qui étaient sous-estimées ou inconnues en 2011. En effet, le plan financier pour les années 2012-2014 avait été réalisé en mars 2011. La Cave 12 a prévu un ajustement de plusieurs postes ainsi que des frais liés à l'exploitation de la nouvelle salle de concert qui, nous le pensions à l'époque, serait exploitable dès fin 2012. Or, la salle a été livrée en novembre 2013.

Par ailleurs, en mars 2011, un flou entourait encore les conditions de mise à disposition des locaux et la Cave 12 n'avait pas prévu de budget pour l'entretien du bâti / infrastructure de la salle (portes, serrures, luminaires, tuyauterie, sanitaires, installations de chauffage et de ventilation etc...) ni pour les charges. Cependant, ces frais seront facturés à la Cave 12 (art. 8 de la convention de mise à disposition) et apparaîtront dès 2014.

Les pages qui suivent reprennent en détail les principales différences entre le budget et les comptes 2013 réalisés en y apportant des explications.

Pour ce qui est de l'ordre du « connu », les chiffres ont été maîtrisés :

- les montants prévu pour les honoraires du personnel technique ont été augmentés et respectés ;
- les montants prévu pour l'hébergement des artistes ont été augmentés et correspondent à la réalité des besoins ;
- les montants prévus pour le matériel de bureau et la prospection ont été respectés ;
- les montants prévus pour la promotion ont été respectés (sauf concernant les affiches) ;
- malgré les inconnues liées au contexte, les montants prévu pour les recettes de billetterie et de buvette ont été très proches de la réalité.

Les dépenses liées à l'aménagement technique et du mobilier de la nouvelle salle de concert, qui n'apparaissaient pas au budget transmis en 2011 et qui n'étaient pas couvertes par la subvention d'investissement pour travaux, ont fait l'objet d'une recherche de fonds spécifique. L'acquisition de ce matériel a pu se faire en 2013 grâce aux généreux dons de la Loterie Romande (100'000 francs), de la Fondation Ernst Göhner (100'000 francs) et de la FPLCE (23'163 francs).

NOTES EXPLICATIVES

PRODUCTION	Budget 2012-2014	Différence réalisée en 2013
cachets	60'000.00	50'025.50 moins de soirées en 2013 (75 dates) avec une moyenne de 2 événements par semaine afin de suivre parallèlement le déroulement du chantier de la Prairie. A l'avenir, une moyenne de 2,5 événements par semaine est visée (90 dates, cf. indicateur d'activité).
accueil (repas et cuisine)	16'000.00	7'848.20 le budget du personnel auxiliaire prévu pour la cuisine et l'accueil des artistes n'a pas été dépensé en 2013. Idem pour les auxiliaires prévu aux postes de buvette et billetterie. La somme de 7'848.20 représente uniquement les dépenses en nourriture et correspond à un budget d'env. 100 francs par date.
location	5'000.00	1'166.00 basés sur les chiffres réalisés en 2010, les frais de location ont pu être réduits grâce à l'acquisition de matériel.
conseil technique aménagement de la salle de concert	- non prévus	5'923.80 ces frais représentent la réalisation du concept électrique de la salle, la conception et pose du grill technique ainsi que des structures visant à aménager la scène. Ce montant, pris charge par le chantier (il apparaît donc également dans les produits y compris les charges sociales), démontre qu'à l'avenir un poste de responsable technique est essentiel au bon fonctionnement de la salle. 8'000 francs seront attribués annuellement pour ce poste à 20%
co-productions	6'000.00	2'894.00 moins de concerts réalisés en co-production avec l'Usine en 2013 dus aux changements au sein du collectif KAB/Kalvingrad.
Suisa	819.20	2'130 Le contrat annuel d'un montant de 819.20 a été modifié par la Suisa en 2012. Désormais soumise au régime des

concerts Ka-Kb, la Cave 12 doit verser à la Suisa 10% des recettes annuelles de billetterie.

TECHNIQUE

Entretien et révision	3'000.00	1'928.90	La révision d'une partie de la sono n'a pas été faite vu l'acquisition prévue de matériel pour la future salle de concert.
Achat de matériel	2'800.00	181'596.20	grâce aux recherches de fonds effectuées en 2011 et 2012 auprès de fondations et de la Loterie romande, la Cave 12 a pu équiper entièrement cette nouvelle salle et en assumer les coûts.

ADMINISTRATION

Salaire	30'000	24'000	Le poste de programmation n'a pas été augmenté pour des raisons budgétaires liées aux inconnues sur les charges et l'entretien de la salle, ainsi que sur la date d'ouverture de la salle. Il le sera en 2014 et devrait dès 2016 être doté d'un montant de 42'000 francs (3'500/mois), tout comme le second poste fixe à 100%.
---------	--------	--------	--

PROMOTION

Affiches/copies	4'000	2'123	Pour la nouvelle salle de concert, la Cave 12 avait le projet de réaliser des sérigraphies adaptées aux panneaux d'affichage mis à disposition par la Ville de Genève. La salle ayant été livrée en fin d'année, ce projet n'a pas été réalisé.
-----------------	-------	-------	---

FONCTIONNEMENT/ SALLE

Assurances	650.00	893.20	
Autorisation et taxes	-	1777.65	Montants inconnus lors de la réalisation du budget, les coûts des démarches administratives (inscription au registre du commerce, demande d'autorisation annuelle pour la buvette, demandes d'autorisations mensuelles pour les concerts, impôts à la source) étaient sous-estimés.

charges sous-estimées

- 2'000/an pour les autorisations délivrées par le Scom
 - 500/an pour l'autorisation d'exploiter une buvette culturelle
 - 15'000/an impôts à la source
- Le coût des assurances a légèrement augmenté avec la

nouvelle salle (RC/bris de glace/incendie/eau).

ENTRETIEN SALLE

7'150.00 1'435.20

En 2011 la Cave 12 avait créé une rubrique unique « entretien salle » d'un montant de 7'150.00.
Lors de la reddition des comptes 2013, la Cave 12 a remodelé cette rubrique « entretien » en plusieurs sous rubriques et tenu compte des charges, de divers contrats et responsabilités d'entretien.

charges

inconnu en 2011 256.65

Seul le décompte de consommation électrique pour novembre 2013 figure aux charges (256.65).
Le compteur eau n'est pas encore posé, le gaz n'est pas encore facturé.
Une grande partie des charges demeure inconnue à ce jour. Des approximations de la consommation ont été faites et transmises avec le plan financier 2015-2018.

contrats d'entretien

inconnu en 2011 inconnu en 2013
ils apparaîtront dès 2014, mais certains montants sont toujours inconnus pour l'entretien des installations de chauffage.

Fournitures (maintenance et stock)

entretien/nettoyage

1'435.20

ils représentent des frais de nettoyage sur 1,5 mois d'exploitation de salle. Il s'agit en partie de matériel acquis (aspirateur, bidons, balais, poubelles, etc.).
A l'avenir, la Cave 12 a attribué 1'500/an pour ces dépenses

équipement mobilier

– non prévu 18'935.90
chaises de concerts, financées par les fonds recherchés en 2012 et 2013 pour l'aménagement de la salle (subvention de la FPLCE).

boissons

13'046.95

représentent les factures de boissons pour nov. et déc. 2013 (un relevé du stock à été fait au 31.12.13).
L'approximation transmise en octobre 2013 dans le plan financier 2015-2018 est sous-évaluée.

autres fournitures

2'852.95

verres, vaisselle, matériel de buvette et cuisine financés par fonds recherchés en 2012 pour l'aménagement de la salle (subvention de la FPLCE).

RECETTES

Coproductions

3'500 9'000

Non prévu : invitation faite à la cave12 par les Aubes Musicales qui ont alloué un budget de 3'000 francs à

cette coproduction.
Contribution du festival Akouphène d'un montant de 2'010 francs.

Buvette	25'000	21'060.95
---------	--------	-----------

Billetterie	21'000	21'223.10
-------------	--------	-----------

Ces recettes concordent avec les prévisions.
Néanmoins, après 6 mois d'exploitation de salle, la Cave 12 prévoit des recettes de buvette plus importantes que celles communiquées dans le plan financier 2015-2018 et proportionnelles aux dépenses de stock qui seront également plus importantes.

CONCLUSIONS CONCERNANT LES FINANCES

Les dépenses non réalisées en 2012 et 2013 pour des frais liés à l'exploitation de la salle seront réalisées en 2014.

Compte tenu des coûts plus élevés que prévu pour l'entretien ainsi que pour les autorisations et taxes, la Cave 12 devrait parvenir à un résultat équilibré au terme de la convention 2012-2014 grâce à cette « réserve » de 52'495 francs.

Durant cette période, la Cave 12 a aussi tenu l'engagement de solliciter d'autres partenaires publics ou privés et a reçu des subvention ou dons d'un montant de 223'163.- pour les années 2012-2013, ayant permis l'équipement de la nouvelle salle en matériel (de nombreuses sollicitations auprès de la fondation Pro Helvetia, de la Fondation Migros pour la culture, de la fondation Meyrinoise, de la Fondation SIG, de la Fondation Pictet, de la Fondation Wilsdorf et de la Fondation Leenards n'ont toutefois pas abouti).

Par ailleurs, le crédit alloué par la subvention d'investissement pour travaux d'aménagement a été tenu. Il fait l'objet d'une comptabilité distincte.

2.4. Réalisation des objectifs de la cave12

La réalisation des prestations est mesurée par les indicateurs définis à l'annexe 3 de la convention et par la réalisation du projet de la cave12 (art. 5 et annexe 1).

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2012 et 2013 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Commentaires concernant les indicateurs :

Après 6 ans de nomadisme et environ 500 concerts éparpillés dans la ville, la **nouvelle salle** est inaugurée le 21 novembre 2013. C'est un outil vraiment spectaculaire, qui a peu d'équivalent en Suisse ou en Europe. Dans le paysage musical européen, c'est encourageant d'avoir une salle qui OUVRE (alors que la tendance est que tout ferme). C'est une énorme reconnaissance pour le travail accompli depuis plus de 20 ans par la cave12 et une énorme reconnaissance pour ces musiques se situant en dehors des sentiers battus et ayant parfois du mal à trouver des lieux propices à leur mode de représentation et proposition sonore (ni adapté au clubbing, ni à de grandes salles de concerts, ni à des églises, ni à des musées, ni à des cafés, etc.).

En découvrant cet endroit, les artistes nous/vous remercient pour l'outil qui leur est mis à disposition. La réputation de la salle a déjà fait le tour des milieux professionnels et l'on sent un nouveau souffle d'envies, de désirs qu'elle peut susciter. Résidences, enregistrements et gros désir de la part de diverses personnes de créer un vrai réseau paneuropéen (avec le Cafe Oto/Londres, Les Instants Chavirés/Paris, zdb/Lisbonne, Ateliers Klaus/Belgique, Ausland/Berlin, etc.).

Contre toute attente peut-être, la cave12 n'est pas submergée de demandes par rapport à des prêts de salle pour des fêtes, discos, accueils de concerts, festivals, etc. pour d'autres directions artistiques que celles qu'elle soutient. La cave12 reçoit uniquement des demandes "locales" s'inscrivant de manière générale dans sa ligne de programmation. Cela dénote un immense respect pour le travail de la cave12 et sa réussite à avoir tenu le coup et ouvert cette salle.

La liste complète des **concerts** de la cave12 figure sur Internet : <http://www.cave12.org/archives>

La cave12 a collaboré avec les **structures locales et internationales** suivantes :

ANTIGEL, FRISSON (Fribourg) autour du label Pan, PTR, KALVINGRAD, SPOUTNIK, LES AUBES MUSICALES, L'AMR, FESTIVAL SONIC PROTEST (Paris), FESTIVAL KRAAK (Belgique), FESTIVAL AKOUPHÈNE, ROCK THIS TOWN, LA GAVIÈRE, L'ECURIE qui a accueilli la cave12 durant son nomadisme, FESTIVAL FACE Z, FESTIVAL DE LA BÂTIE, FESTIVAL MOS ESPA à Motel Campo, ELECTRON, FESTIVAL ARCHIPEL, LE GALPON, EKLECTO.

La **scène suisse et locale** est suivie avec beaucoup d'intérêt. Chaque année, plus de 30 projets de divers artistes et régions de Suisse sont invités à se produire à la cave12. Elle est pour les artistes travaillant dans le domaine de l'exploration sonore, l'un des rares lieux en Suisse à suivre de façon régulière leurs pratiques.

La série **carte blanche**, encourageant la création de nouveaux projets locaux, a été suspendue durant le nomadisme. Elle a repris en septembre 2014.

Le **public** est toujours aussi varié en âge et en "genre" : musiciens, artistes, étudiants, personnes de 20 à 70 ans. Il est trop tôt pour analyser les changements et l'évolution du public depuis l'ouverture de la nouvelle salle. Nul doute que le cadre est propice, on l'entend d'ailleurs à l'écoute exemplaire du public. De nouveaux auditeurs réguliers suivent d'ores et déjà le programme et l'ensemble de la fréquentation a augmenté de 30% avec la nouvelle salle.

Concernant le **personnel**, deux employés permanents sont rémunérés à plein temps et assument toutes les tâches relatives à l'organisation, l'administration, la programmation, la promotion des concerts ainsi que l'accueil des artistes et l'entretien de la salle. Les graphistes et webmaster sont indépendants. Les ingénieurs du son sont employés au service. Certains parmi eux sont indépendants. Avec la nouvelle salle de concert, un poste de responsable technique a été créé. Son titulaire a pour mission de superviser le matériel technique et de veiller à son entretien. Il est également responsable d'accueils lors d'événements particuliers, nécessitant de lourds moyens techniques. Des auxiliaires sont régulièrement employés pour compléter l'équipe aux entrées ou à la buvette.

L'**hébergement** est un facteur essentiel pour le bon déroulement des activités. Deux tiers des artistes invités, soit environ 250 personnes, sont en tournée et doivent séjourner une nuit à Genève. Les artistes ont entre 25 et 80 ans, leurs voyages sont souvent importants et ils ont besoin de pouvoir récupérer dans de bonnes conditions. L'objectif 2013 de réduire le nombre de nuitées chez les organisateurs a été atteint. Auparavant, 80 à 120 artistes ont été logés chaque année chez les organisateurs. En conséquence, les frais d'hébergement ont doublé en 2013, passant de 6'706 à 15'133 francs. Ils devraient à l'avenir se stabiliser à 22'000 francs par an.

La cave12 continuera, lorsque cela est possible, de chercher des moyens bon marché pour loger les artistes. Que ce soit par le biais de la Pension Silva, qui a l'avantage d'être voisine de la Prairie (mais le mode de chambre proposées - uniquement single - n'est pas toujours plus avantageux lorsque la cave12 accueille des groupes), ou de solutions chez l'habitant ou en Sleeping. Par ailleurs, la cave12 bénéficie de prix à l'Hôtel Cornavin et la proximité avec la gare est très appréciée des artistes en tournée. De plus, cela décharge les organisateurs et évite des frais de taxi.

La nouvelle salle a été aménagée avec un **équipement** neuf et sur mesure. Les généreux dons de la Loterie Romande et de la Fondation Ernst Göhner (100'000 francs chacun) ont permis de réaliser ces aménagements essentiels. Une part non dépensée de 20'000 francs a été constituée en réserve pour la finition de ces aménagements en 2014.

Ce nouvel équipement, puissant et précis, offre la possibilité de sonoriser une large palette de genres musicaux et de réaliser facilement des quadriphonies. Les artistes ont l'impression de jouer dans un studio ! La qualité du système de diffusion mis à disposition des artistes pour sonoriser leur travail et la bonne maîtrise des ingénieurs constituent quasiment un instrument en soi. Tant pour les artistes que pour le public, la mise en espace du son de manière minutieuse participe de la réputation que la cave12 a acquise et qui fait d'elle un lieu recherché pour s'y produire.

Un matériel backline de rêve (batterie, amplis, grand piano Heagele – un don de l'AMR –, platines, projecteur, grand écran à moteur etc.) permet de travailler confortablement et épargnera certains frais de location. Par ailleurs, la salle a pu être équipée de 50 chaises de concert avec accroches latérales, respectant les normes de sécurité, grâce à une subvention de la fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) d'un montant de 23'163 francs.

Le **label cave12** est un rouage essentiel de ses activités. Il se veut être une extension naturelle du travail d'archivage et de diffusion des musiques dites "autres". Il est

indépendant financièrement de la cave12, mais régi par les même statuts. Il publie 1 à 2 disques par année.

Parutions de disques :

2012: "Untitled Phenomenas in Concrete", Francisco Meirino (CH)

2013: "Killer-Kipper", Norbert Moeslang (CH)

2014: -

En 2013, les recherches de fonds dans le cadre du programme de soutien aux labels de la fondation Pro Helvetia n'ont malheureusement pas abouti. Alors que la cave12 possède des archives et enregistrements de concerts d'une grande richesse, et que de nombreux artistes éditent ces enregistrements, la cave12 rencontre des difficultés à trouver des financements en tant que Label. Pourtant, ce service rendu aux musiciens – enregistrer leurs concerts dans de bonnes conditions – fait partie intégrante d'un processus visant à soutenir et promouvoir ces musiques. A l'avenir, une part de financement par la cave12 est envisagée, afin de soutenir la production de ces archives sonores.

3. Conclusion et perspectives

Commentaires de la cave12

La convention 2012-2014 a été réalisée en parallèle et en complémentarité d'une convention de prêt-à-usage pour une durée de 20 ans entre le Canton et la Ville, et d'une convention de mise à disposition des locaux entre la Ville et la cave12 pour une durée de quatre ans renouvelables. Les travaux d'aménagement du local HES-HEPIA prêté par le Canton et financés par la Ville avec la cave12 comme maître d'œuvre ont débuté en juin 2012, et se sont conclus par l'inauguration officielle de cette nouvelle salle de concert le 21 novembre 2013.

La période 2012-2014 a été marquée par de nombreuses inconnues, car il était difficile de prévoir à quel moment les travaux pour aménager la salle de concert seraient terminés. Ceci explique certaines différences entre les frais prévus et les frais effectifs. En effet, le plan financier pour les années 2012-2014 avait été réalisé en mars 2011 et se basait sur une ouverture de la nouvelle salle de concert fin 2012. Or, la salle a été livrée en novembre 2013.

Que ce soit pour les travaux, la période de nomadisme ou le début de l'ouverture de la salle, les coûts ont été maîtrisés.

Les répercussions liées à l'ouverture de la nouvelle salle ont été extrêmement positives ; s'il est encore trop tôt pour analyser les changements ou l'évolution du public liés à ce lieu beau, bien pensé et propice, il a déjà été adopté par ses auditeurs, ce qui est conforté par une augmentation de 30% du public. La réputation de la salle s'est rapidement faite en Suisse, en Europe et même plus loin, et de nombreux projets de collaboration prennent forme. En peu de temps, la nouvelle salle prend sa place dans le paysage musical genevois et international comme un outil réellement spectaculaire, et des collaborations avec des festivals genevois s'établissent.

Commentaires de la Ville et du canton

Au terme de cette évaluation, il ressort que les objectifs fixés dans la convention de subventionnement 2012-2014 ont été atteints. Les activités prévues ont été réalisées conformément au projet culturel et artistique de la cave12 ; elles ont été riches et innovatrices avec plus de 100 concerts en moyenne par année.

Il faut souligner que la période évaluée marque une transition importante : après vingt-cinq années d'activités, dont six années de nomadisme, la cave12 a pu inaugurer en 2013 une nouvelle salle de concert au centre-ville de Genève. Le canton avait ouvert des négociations avec l'association cave12 en vue d'un relogement de cette dernière dans un local situé à côté de la Haute Ecole du Paysage, Ingénierie et Architecture (HEPIA). La Ville de Genève a ensuite permis la concrétisation de ce projet par le vote au Conseil municipal d'un important crédit destiné à financer les travaux d'aménagement. La Loterie Romande et la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente ont, quant à elles, permis d'équiper la salle en matériel de sonorisation et de concert.

Jouissant à présent d'excellentes conditions d'écoute et d'accueil, le nouveau lieu permet à l'association de poursuivre sa programmation consacrée aux musiques innovantes et expérimentales, tous genres confondus. Les collectivités saluent la réussite de cette transition, notamment le passage d'une programmation nomade à une exploitation permanente d'un nouvel espace culturel, qui a su très rapidement prendre sa place dans le

paysage musical aussi bien local qu'international. A noter également la gestion maîtrisée, par l'association cave12, du chantier et des budgets y relatifs.

Dans le cadre des valeurs cibles fixées en 2012, nous observons des variations par rapport aux résultats. Elles sont notamment dues aux incertitudes liées à la date d'ouverture de la salle. Généralement, on note une programmation très régulière, toujours au service de la scène locale, suisse et internationale, et le souci d'externaliser l'hébergement des artistes invités. Les publics sont en augmentation depuis que la cave12 dispose de sa propre structure.

Sur le plan financier, la situation est maîtrisée et l'association arrivera, au terme de la convention, à l'équilibre des comptes. Il faut cependant reconnaître que l'association fonctionne avec des moyens limités, alors qu'elle doit assumer désormais des charges d'exploitation de salle supérieures aux projections initiales. Les responsables travaillent à plein temps avec des rémunérations modestes. Le défi consiste à trouver, à l'avenir, un rythme de programmation qui tienne compte des ressources financières et humaines disponibles.

A l'issue de cette période de convention, la Ville et le canton félicitent l'association pour la qualité de son travail, tant sur le plan artistique qu'administratif.

Annexe 1 : Tableau de bord

valeurs cibles	2012	2013	2014
----------------	------	------	------

Indicateurs personnel

Personnel fixe	Nb de personnes	2	2	2	2
	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	1	1	2	2
Personnel indépendant ou aux	indépendants (technique et graphisme)	1	1	4	4
	employés buvette et pers technique			8	11
	Nb de services techniques	80	56	75	72

Indicateurs d'activités

Nombre d'événements	Nb dates	90	77	75	113
	Nb concerts	120	150	140	214
	dont cartes blanches	10	-	-	3
	dont salon d'écoute	2	-	-	4
	dont ateliers	1	-	-	-
Nombre d'artistes accueillis		300	256	281	357
Nombre de nuitées	chez organisateurs	60	80	5	-
	hôtel	110	59	150	190
	sleeping usine/ Galiffe	70	30	66	83
	autre	10	25	19	84
Nombre de public		4200	3212	4188	357
Nombre de collaborations	Ensemble des coproductions avec d'autres acteurs culturels	20	18	12	18
	dont productions avec écoles	2	-	-	-

Indicateurs financiers

Charges de personnel	Salaires et charges sociales	Voir plan financier	65'749.95	70'972.35	77'452.20
Charges de production	Frais de concerts + technique		67'551.82	289'210.50	180'547.80
Charges de promotion			15'336.01	16'563.15	19'523.00
Charges de fonctionnement	Administration sans salaires et charges sociales+fonctionnement+salle+buvette		84'768.07	122'670.70	155'555.30
Total des charges			233'405.85	499'416.70	433'078.30
Subventions Ville de Genève			120'000.00	120'000.00	120'000.00
Subventions Etat de Genève			60'000.00	60'000.00	60'000.00
Subventions Etat et Ville en nature (locaux)			75'501.00	75'501.00	75'501.00
Autres apports publics et privés	Autres subventions + fondations		100'000.00	123'520.00	-
subvention reportée (2012)				100'000.00	20'000.00
Ventes et produits divers	Billetterie, co-prod. et autres produits		28'144.68	58'196.70	113'716.65
Total des produits			383'645.68	537'217.70	389'217.65
Résultat			150'239.8	37'801.0	-43'860.65

Ratios

Part subventions Ville et Etat	Subventions Ville + Etat + locaux / total des subventions		71.9%	67.4%	92.7%
	Subventions Ville + Etat + locaux / total des produits		66.6%	47.6%	65.6%
Part financement autre	(autres apports publics et privés + ventes et produits divers) / total des produits		33.40%	33.83%	29.22%
Part d'autofinancement	Ventes et produits divers / total des produits		7.34%	10.83%	29.22%
Part charges de personnel	Charges de personnel / total des charges		28.17%	14.21%	17.88%
Part charges de production	Charges de production / total des charges		28.94%	57.91%	41.69%
Part charges de promotion	Charges de promotion / total des charges		12.78%	13.80%	16.27%
Part charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges		36.32%	24.56%	35.92%

		valeurs cibles	2012	2013	2014
<u>Billetterie</u>					
Billets	Nb de billets vendus (10 chf)		1'131	1'923	2'975
Billets	NB de billets réduit (de 5 chf à prix libre)		319	398	587
Entrées libres	Nb d'entrées libres et d'invitations		509	490	1'362
Entrées en coprod (indirectes)			1'259	1'379	1'356
Total spectateurs			3'218	4'190	6'273
Total recette billetterie			12'736	21'220	33'370

Indicateurs dans le cadre du développement durable :

La cave12 utilise principalement Internet comme moyen d'information. Elle recycle son papier et sa vaisselle et elle consigne les bouteilles.

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier et les comptes

PLAN FINANCIER / CAVE12 2012-2014		BUDGET 2012	COMPTES 2012	BUDGET 2013	COMPTES 2013	BUDGET 2014	COMPTES 2014
CHARGES							
production	cachets concerts	58'000.00	36'208.94	60'000.00	50'025.50	60'000.00	68'081.75
	cachets cartes blanche et commandes					2'000.00	1'750.00
	voyages	6'000.00	1'480.59	3'000.00	4'124.10	4'000.00	5'434.05
	accueil (repas)	11'000.00	5'998.95	16'000.00	7'848.20	8'500.00	12'498.30
	hébergement	14'500.00	6'706.75	16'000.00	15'133.20	18'000.00	22'515.00
	location matériel	3'000.00	360.00	5'000.00	1'166.00	2'000.00	474.00
	honoraires sonorisateurs (dont indép.)	11'000.00	7'735.00	11'000.00	10'019.70	15'000.00	16'800.35
	technicien de salle				5'923.80	8'000.00	5'355.00
	autres (billetterie, buvette, cuisiniers)			5'000.00	2'010.00	10'000.00	15'096.50
	charges sociales				2'013.15	5'176.80	4'428.40
	co-productions	10'000.00	2'924.19	6'000.00	2'894.00	5'000.00	-
	transport backline	2'500.00	2'801.70	1'600.00	1'852.75	1'600.00	3'755.55
	divers/tournée (inauguration)	500.00	847.50	1'000.00	545.00	1'000.00	-
	édition d'enregistrement						-
	impôts source					10'500.00	7'271.50
	suisa	2'007.00	1'240.20	1'240.00	2'130.00	2'450.00	3'100.00
		118'507.00	66'303.82	125'840.00	105'685.40	153'226.80	166'560.40
technique/scène	entretien et révision	1'525.85	1'248.00	3'000.00	1'928.90	2'000.00	5'865.45
	achat de matériel	272'699.20		180'000.00	181'596.20	4'000.00	8'121.95
		274'225.05	1'248.00	183'000.00	183'525.10	6'000.00	13'987.40
administration	poste permanent 1	24'000.00	21'000.00	30'000.00	24'000.00	28'800.00	34'200.00
	poste permanent 2	32'400.00	32'400.00	36'000.00	34'200.00	34'200.00	28'800.00
	charges sociales	9'480.90	9'148.35	10'810.00	9'203.40	9'919.10	9'972.20
	assurances LAA	855.20	811.20	949.00	883.35	926.25	926.25
	assurance LPP	2'421.60	2'390.40	3'851.00	2'685.60	3'924.90	3'653.75
		69'157.70	65'749.95	81'610.00	70'972.35	77'770.25	77'452.20
fonctionnement	mat de bureau	900.00	560.80	2'000.00	2'207.25	2'000.00	1'728.10
	prospection	2'200.00	2'711.72	2'000.00	1'859.95	2'000.00	2'744.25
	loyer (bureau Usine)	1'800.00	1'800.00	1'800.00	1'800.00	1'800.00	1'800.00
	assurances	275.60	303.10	650.00	893.20	900.00	899.70
	autorisations et taxes	200.00	200.00		1'777.65	3'500.00	2'405.00
	tel/net	2'200.00	2'222.20	2'050.00	1'849.50	2'050.00	2'189.40
	divers	500.00	316.95	500.00	253.55	500.00	347.65
		8'075.60	8'114.77	9'000.00	10'641.10	12'750.00	12'114.10
promotion	programme	8'000.00	7'420.00	7'400.00	7'340.00	7'420.00	7'340.00
	graphisme/affiches	3'500.00	3'000.00	5'000.00	6'810.95	7'500.00	7'411.90
	presse, dossiers, loc copieur	2'500.00	2'802.31	4'000.00		2'500.00	2'293.70
	web master	2'300.00	1'800.00	2'000.00	1'800.00	1'800.00	2'100.00
	envoi	350.00	313.70	350.00	612.20	500.00	377.40
		16'650.00	15'336.01	18'750.00	16'563.15	19'720.00	19'523.00
SALLE	charges chauffage gaz (33'000 kWh)				-	3'000.00	-
	électricité (20'400 kWh)				256.65	3'300.00	2'691.35
	eau (500m3)				-	630.00	-
	parking				-	1'200.00	1'264.00
	locaux (convention de mise à disp)	75'308.00	75'501.00	75'501.00	75'501.00	75'501.00	75'501.00
		75'308.00	75'501.00	75'501.00	75'757.65	83'631.00	79'456.35
entretien	contrats d'entretien					3'918.00	2'721.60
	travaux et réparations						3'874.70
	fournitures d'entretien				1'435.20	1'800.00	2'374.05
	équipement, mobilier, appareils	27'422.20		25'000.00	18'935.90	20'000.00	8'554.45
		27'422.20	-	25'000.00	20'371.10	25'718.00	17'524.80
stock	boissons loges				1'556.95	5'000.00	11'088.70
	boissons buvette	8'000.00	1'152.30	20'000.00	11'490.95	25'000.00	33'705.80
	autres fournitures				2'852.95	1'500.00	1'665.55
		8'000.00	1'152.30	20'000.00	15'900.85	31'500.00	46'460.05
total		597'345.55	233'405.85	538'701.00	499'416.70	410'316.05	433'078.30

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2012-2014 de la cave12

PLAN FINANCIER / CAVE12 2012-2014		BUDGET 2012	COMPTES 2012	BUDGET 2013	COMPTES 2013	BUDGET 2014	COMPTES 2014
PRODUITS SUBVENTIONS							
Ville de Genève		120'000.00	120'000.00	120'000.00	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Etat de Genève		60'000.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00
Prestation en nature / Ville Locaux		75'308.00	75'501.00	75'501.00	75'501.00	75'501.00	75'501.00
Fondation 1		125'000.00	100'000.00	25'000.00	100'000.00	10'000.00	-
Fondation 2		90'000.00		23'163.00	23'163.00	2'000.00	-
Autres Fondations		90'000.00		100'000.00	356.95		-
		560'308.00	355'501.00	403'664.00	379'020.95	267'501.00	255'501.00
billetterie		18'000.00	12'736.00	21'000.00	21'223.10	25'000.00	33'370.00
buvette		15'000.00	6'771.00	25'000.00	21'060.95	40'000.00	67'192.35
coproduction		3'500.00	8'139.73	3'500.00	9'000.00	8'000.00	12'865.65
coti/soutien/pr.extra		200.00	497.95	200.00	577.65	200.00	288.65
aménagement					6'335.00	20'000.00	20'000.00
		36'700.00	28'144.68	49'700.00	58'196.70	93'200.00	133'716.65
don loterie romande reporté sur 2013				100'000.00	100'000.00		
total		597'008.00	383'645.68	553'364.00	537'217.65	360'701.00	389'217.65
Résultat		-337.55	150'239.83	14'663.00	37'800.95	-49'615.05	-43'860.65
pertes ou part non dépensée			-15'545.75		34'694.08		52'495.03
report pour aménagement			100'000.00		20'000.00		
résultat cumulé			34'694.08		52'495.03		8'634.38
part subvention non dépensée			34'694.08		52'495.03		8'634.38
part à restituer: Ville							3'799.13
part à restituer: Etat							1'899.56
Fond propre, part sub non dépensée							2'935.69